



Association  
Maisons d'Accueil  
Marcel Boussac

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2022

### FOYER D'ACCUEIL SPECIALISE

### « PAUL VINCENT »

MOYENMOUTIER



# Sommaire

<b>1. LES PERSONNES ACCUEILLIES.....</b>	<b>6</b>
<b>1.1. Les entrées et les sorties.....</b>	<b>6</b>
1.1.1. Les admissions.....	6
1.1.2. Les sorties.....	6
1.1.3. La liste d'attente.....	6
<b>1.2. Le profil des personnes accueillies.....</b>	<b>7</b>
1.2.1. Répartition Hommes/ femmes.....	7
1.2.2. Données relatives aux classes d'âge.....	7
1.2.3. Typologie du handicap.....	8
1.2.4. Ancienneté.....	9
1.2.5. Mesures de protection.....	9
<b>1.3. Données relatives à l'activité.....</b>	<b>10</b>
1.3.1. L'absentéisme.....	10
1.3.2. Les journées réalisées.....	11
<b>2. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT.....</b>	<b>11</b>
<b>2.1. Construction et mise en œuvre des projets individualisés.....</b>	<b>11</b>
2.1.1. Rappel méthodologique.....	11
2.1.2. Bilan de l'année.....	11
2.1.3. L'identification des besoins individuels.....	12
<b>2.2. Les accompagnements au service des projets individualisés.....</b>	<b>12</b>
2.2.2. L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.....	12
2.2.3. L'accompagnement à la vie affective.....	12
2.2.4. Les relations avec la famille et l'entourage.....	12
<b>2.3. Les activités au service des projets individualisés.....</b>	<b>13</b>
2.3.1. Les activités artistiques et culturelles.....	13
2.3.2. Les activités motrices.....	14
2.3.3. Les activités de maintien des acquis.....	15
<b>2.4. L'ouverture à l'environnement en fonction des projets individualisés.....</b>	<b>15</b>
2.4.1. Exercice de la citoyenneté et inclusion.....	15
2.4.2. Les partenariats au service des projets individualisés.....	16
<b>2.5. Le soin et le prendre soin.....</b>	<b>17</b>
2.5.1. Les actions autour du bien être.....	17
2.5.2. La prévention et l'accès aux soins.....	17
2.5.3. Le circuit du médicament.....	18
<b>2.6. L'accès aux soins spécialisés (les soins spécialisés).....</b>	<b>18</b>
2.6.1. L'accompagnement psychologique.....	18
2.6.2. L'accompagnement psychiatrique.....	18
<b>3. PARTENARIAT ET RESEAU AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT.....</b>	<b>19</b>
<b>3.1. Les partenariats spécifiques.....</b>	<b>19</b>
3.1.1. Les partenariats de santé .....	19
3.1.2. Le partenariat technique.....	19
<b>3.2. L'inscription dans le réseau.....</b>	<b>19</b>

3.2.1. La MDPH.....	19
3.2.2. Les groupes de travail sur le département.....	20
<b>4. L'EXPRESSION DES USAGERS.....</b>	<b>20</b>
4.1. Le conseil de la vie sociale.....	20
4.2. Les enquêtes de satisfaction.....	20
4.3. Groupes de paroles ou d'expression.....	21
<b>5. LA VIE DE L'ETABLISSEMENT.....</b>	<b>22</b>
5.1. Les fêtes.....	22
5.2. Les Evènements.....	23
5.3. Les manifestations.....	26
<b>6. LES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>27</b>
6.1. L'organigramme.....	27
6.2. Ancienneté et pyramide des âges.....	27
6.3. L'encadrement.....	28
6.4. Les mouvements de personnel.....	28
6.5. Absentéisme et politique de remplacement.....	29
6.6. L'accueil des stagiaires.....	29
6.7. La politique de formation.....	29
6.8. Les instances représentatives du personnel.....	30
6.9. L'analyse des pratiques professionnelles.....	30
<b>7. LA DEMARCHE QUALITE.....</b>	<b>30</b>
7.1. Gestion des risques.....	30
7.2. Outil de pilotage.....	31
7.3. Les évaluations réalisées.....	32
<b>8. LES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>32</b>
 <b>ANNEXES</b>	
I) Questionnaires de satisfaction des résidents	
II) Questionnaires de satisfaction des familles/représentants légaux	

## Fiche synthétique de présentation

<b>Organisme gestionnaire</b>	Association des Maisons d'Accueil Marcel Boussac
<b>Président du conseil d'administration</b>	Colette MARCHAL
<b>Le siège social</b>	<p>Le siège social est situé au 15 rue Aristide Briand 88000 Epinal</p> <p>Le siège social est le lieu de la capacité juridique de l'Association, l'interface entre le stratégique (Assemblée Générale et Conseil d'Administration) et l'organisationnel (les Etablissements et services). Il garantit la mise en œuvre de l'objet social de l'Association et la cohérence des projets institutionnels.</p> <p>Sous la responsabilité de son directeur général, le siège assure les services supports de paie, de comptabilité et de ressources humaines.</p> <p>Directeur général : Emmanuel MULLER</p>
<b>Raison sociale</b>	Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent »
<b>Adresse</b>	26 rue de l'hôpital 88420 MOYENMOUTIER
<b>Coordonnées</b>	Tél : 03 29 41 54 48 Fax : 03 29 42 02 05
<b>SIRET</b>	452 139 561 000 32
<b>Type d'établissement</b>	Etablissement médico-social : Foyer d'Accueil Spécialisé
<b>Nature juridique de la structure</b>	Association à but non lucratif : Association des Maisons d'Accueil Marcel Boussac (A.M.A.M.B)
<b>Autorisation</b>	01/02/2004 renouvelée le 27/02/2019 pour 15 ans
<b>CPOM</b>	Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé pour la période 2019-2023
<b>Code FINESS entité juridique AMAMB</b>	88 078 54 49
<b>Code FINESS établissement</b>	88 078 36 59
<b>Code NAF</b>	87.20A - Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux

<b>Catégorie de bénéficiaires</b>	Adultes en situation de handicap psychique et/ou psychiatrique
<b>L'établissement et son personnel</b>	<p>Salariés en 2022 en ETP</p> <p><b><u>Service Administratif</u></b></p> <p>1 ETP directeur d'établissement : Marie-Isabelle DANIEL 0,75 ETP secrétaire</p> <p><b><u>Service Hôtelier</u></b></p> <p>1 ETP agent de collectivité référent 2 ETP agents de collectivité 2 ETP surveillants de nuit</p> <p><b><u>Service Equipe éducative</u></b></p> <p>1 ETP coordinatrice médico-sociale 10,89 ETP AMP/AES 0,40 ETP Moniteur éducation physique</p> <p><b><u>Service Soins</u></b></p> <p>0,20 ETP Psychologue</p>

## 1. LES PERSONNES ACCUEILLIES

### 1.1 Les entrées et les sorties

L'effectif au 31/12/2022 est de 36 résidents en accueil permanent, 4 personnes en accueil de jour et 1 personne en accueil temporaire.

#### 1.1.1 Les admissions

En 2022, deux nouvelles résidentes ont été admises au Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », suite à deux décès survenus en fin de l'année 2022.

#### 1.1.2 Les sorties

- *Mouvement*

	Accueil permanent		Accueil de jour		Accueil temporaire		Total	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
	Personnes accompagnées au 31/12(a)	36	36	4	4	1	1	41
Entrées dans l'année (b)	7	2	1	1	13	24	21	27
Sorties définitives de l'année (c)	4	2	1	1	13	24	18	27
Personnes accompagnées au 31/12 (a+b-c)	39	36	4	4	1	1	44	44
File active de l'année	43	38	5	5	14	25	62	68

- *Sortants*

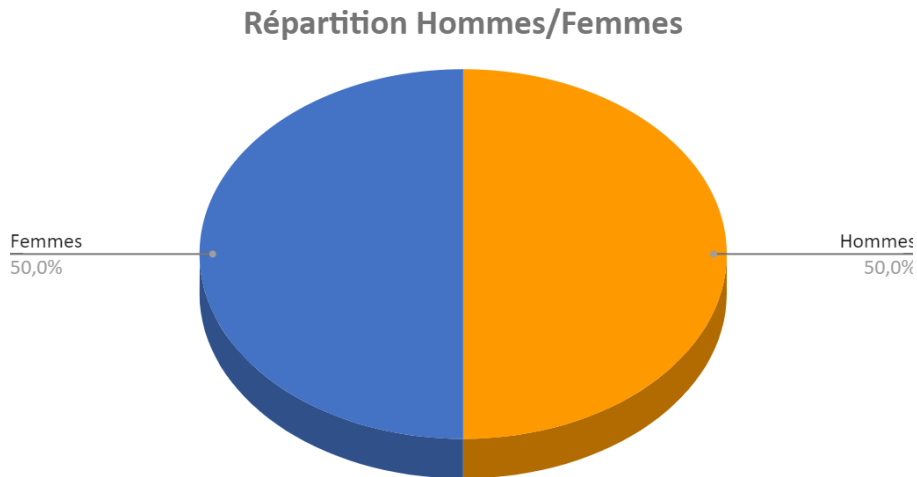
Motif de sortie	Accueil permanent	
	N-1	N
Décès au sein de L'établissement	0	1
Hospitalisation (y compris si décès)	0	1
Autre établissement médico-social	0	0
Total	0	2

#### 1.1.3 La liste d'attente

Depuis quelques années, la gestion de la liste d'attente se réalise à partir de Via Trajectoire, logiciel administré par la MDPH (Maison Départementale pour la Personne Handicapée). Au 31/12/2022, il y a 10 personnes sur la liste d'attente. Toutes les personnes sont originaires du secteur de la Déodatie. Une commission d'admission se réunit également une fois par an pour déterminer et prioriser les accueils futurs, si une place venait à être disponible.

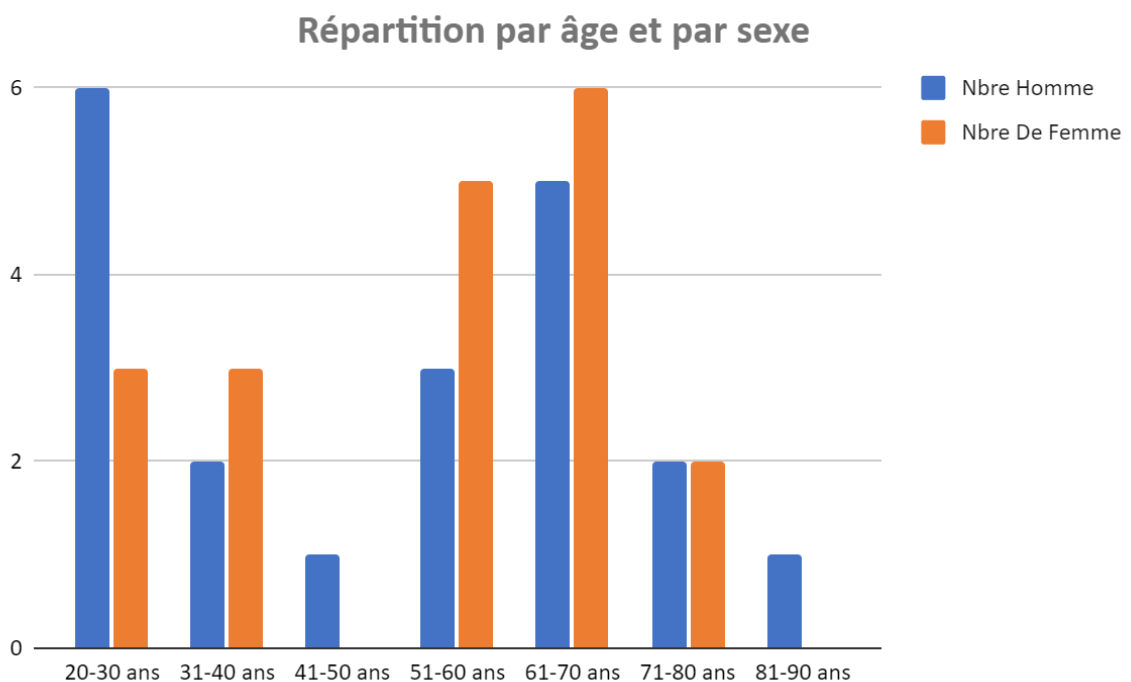
## 1.2 Le profil des personnes accueillies

### 1.2.1 Répartition Hommes/Femmes



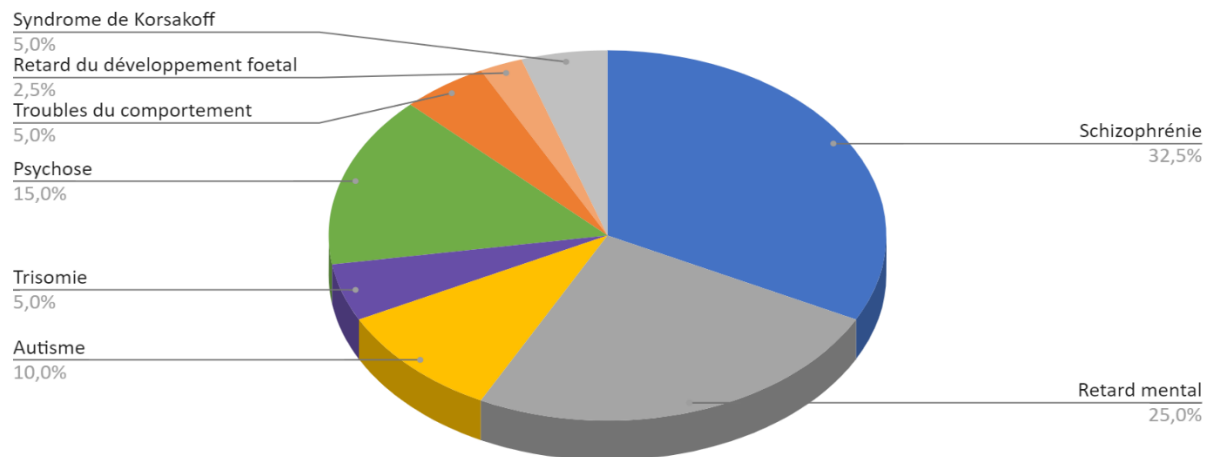
Sur les 40 personnes accueillies en 2022 (hors accueil temporaire) : 20 sont des hommes et 20 sont des femmes.

### 1.2.2 Données relatives aux classes d'âge



La moyenne d'âge des hommes accueillis de façon permanente et en accueil de jour est de 52,5 ans et celle des femmes est de 46,8 ans. La moyenne d'âge toutes catégories confondues est de 49,6 ans. La tranche d'âge la plus élevée est celle des 20-30 ans avec 6 hommes et celle des 61-70 ans qui compte 6 femmes.

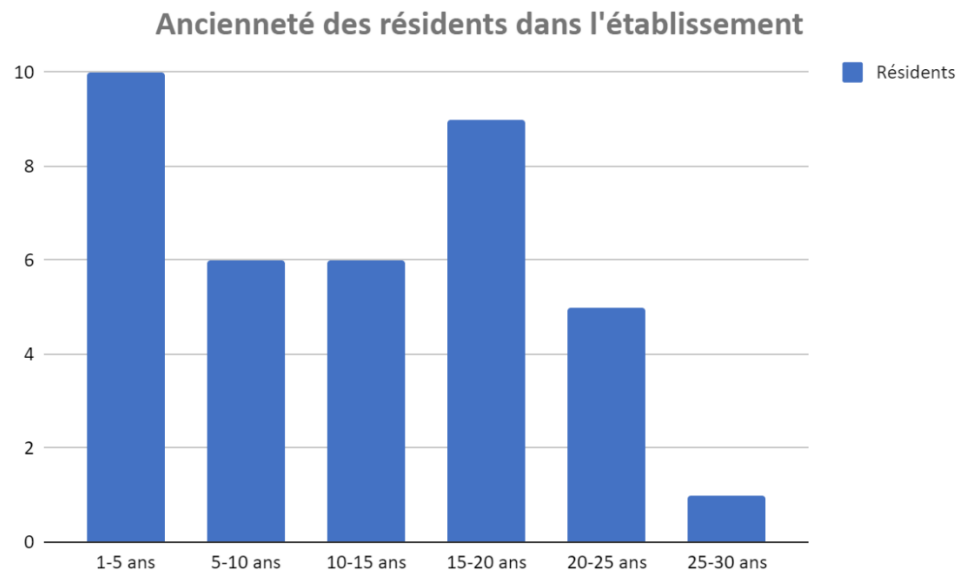
### 1.2.3 Typologie du handicap



Les pathologies, les plus rencontrées au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » sont la Schizophrénie (32,5%), le retard mental (25%) et la psychose (15%). Les autres pathologies que l'on peut trouver sont la trisomie (5%), l'autisme (10%) et les troubles du comportement (5%).

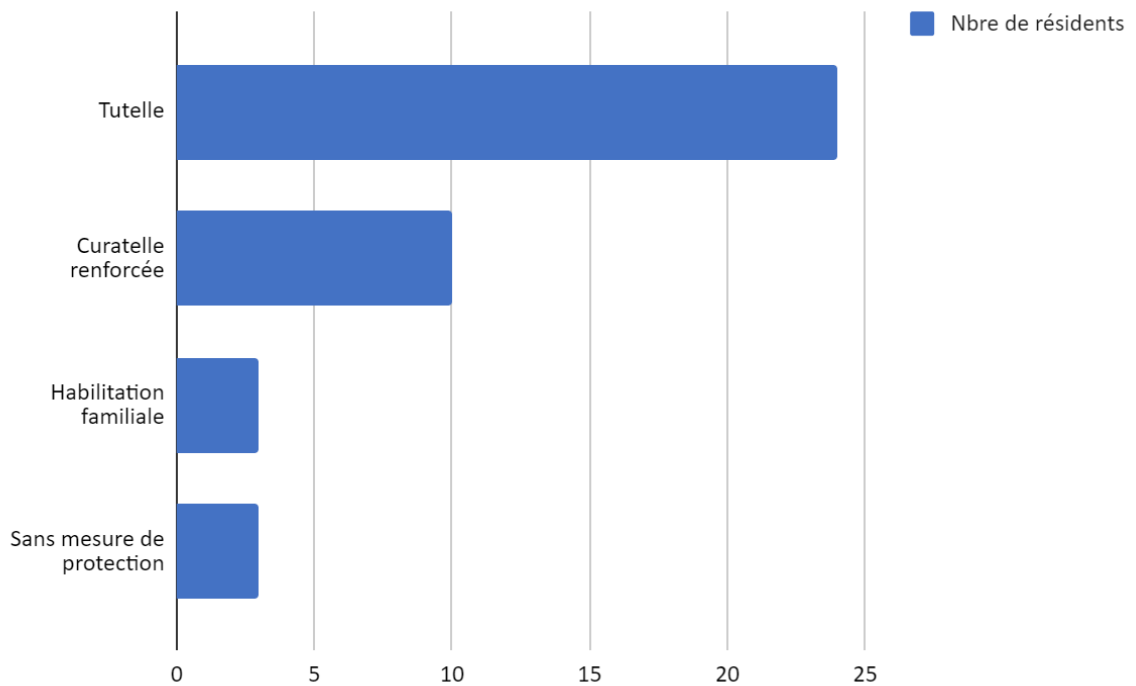


### 1.2.4 Ancienneté



Du point de vue de l'ancienneté, nous pouvons observer une présence des résidents en moyenne entre 1 an et 5 ans, mais également entre 15 ans et 20 ans. Bien souvent, une fois les résidents admis en hébergement permanent au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », la durée moyenne de séjour est de 13,4 ans.

### 1.2.5 Mesures de protection



Les personnes accompagnées au 31/12/2022 (hors accueil temporaire), n'ont pas toutes une mesure de protection. 24 résidents bénéficient d'une mesure de tutelle, 10 sont sous curatelle renforcée, 3 personnes ont une habilitation familiale et 3 résidents n'ont aucune mesure de protection. Pour ces 3 résidents sans mesure de protection, ce sont des personnes de l'entourage qui s'occupent des documents administratifs et des affaires courantes.

### 1.3 Données relatives à l'activité

#### 1.3.1 L'absentéisme

	N-1			N		
	Nbre de Journées	Nbre de séjours	Nbre de résidents Concernés	Nbre de Journées	Nbre de séjours	Nbre de résidents Concernés
Séjours adaptés	16	3	2	24	4	3
Sorties en familles	119	28	4	222	49	6
Vacances en familles	138	18	8	142	16	8
<b>TOTAL</b>	<b>273</b>	<b>49</b>	<b>14</b>	<b>388</b>	<b>69</b>	<b>17</b>

En 2022, le nombre de journées de vacances et de sorties en familles, notamment les Week end, a augmenté de manière significative. Les nouvelles personnes accueillies, depuis la création des nouvelles chambres, sont jeunes et retournent quasiment tous les Week end dans leur famille, ainsi que pendant les vacances.

### 1.3.2 Les journées réalisées

Nombre de journées	Accueil permanent		Accueil de jour		Accueil temporaire		Total	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
	Capacité autorisée	36	36	4	4	1	1	41
Capacité installée	36	36	4	4	1	1	41	41
Nombre de jours d'ouverture	365	365	254	254	275	365	365	365
Journées prévisionnelles	12758	13140	1016	1016	275	365	13369	14521
Journées réalisées	12758	13140	510	755	154	220	13422	14095
Taux d'occupation	100%	100%	50,20%	74,00%	56%	60%	100,30%	97,00%

## 2. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

### 2.1 Construction et mise en œuvre des projets

#### 2.1.1 Rappel méthodologique

Le projet personnalisé est un document définissant l'accompagnement professionnel, social et médico-social du résident. Le projet personnalisé est rédigé sous forme contractuelle en impliquant le résident lui-même. Le projet personnalisé est pour chaque résident la traduction opérationnelle du projet d'établissement : c'est un processus qui identifie les étapes et les moyens pour optimiser les ressources professionnelles et matérielles de l'établissement au profit de la personne accueillie. Il précise également les modalités d'évaluation de la situation de la personne.

Puis, au bout de 6 mois, un bilan du projet personnalisé est réalisé afin de revoir les objectifs et de les réactualiser si besoin. Ce bilan donne lieu, également, à une réunion où sont invitées à nouveau les différentes personnes concernées par la réactualisation du projet personnalisé.

#### 2.1.2 Bilan de l'année

En 2022, 6 projets personnalisés ont été réalisés et mis en œuvre. L'objectif étant qu'en 2023 une majorité des projets personnalisés soient réalisés et réévalués au bout de 6 mois.

### 2.1.3 L'identification des besoins individuels

Chaque personne accueillie est porteuse d'un projet de vie personnel, avec ses désirs, ses ambitions, ses souhaits, ses illusions, ses compétences sociales, son histoire. Les professionnels du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » visent la satisfaction des besoins et des attentes de la personne accueillie en la rédaction du projet personnalisé. L'écriture d'un projet personnalisé entraîne la mobilisation de l'équipe pluriprofessionnelle autour du sens et de la cohérence des modalités d'accompagnement (analyse des pratiques, démarche d'évaluations, écrits professionnels, réunion de projet).

Au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », chaque projet personnalisé est finalisé par une réunion où sont invités tous les acteurs qui gravitent autour du résident. (Famille, référent, psychologue, IDEL, coordinatrice médico-sociale, direction, et tuteur...)

## **2.2 Les accompagnements au service des projets individualisés**

### 2.2.1 L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

Le rythme régulier et le respect des habitudes de vie des résidents participent à l'équilibre de la personne accueillie. L'accompagnement du résident dans les actes de la vie quotidienne correspond, au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », à la première étape du projet individualisé du résident.

### 2.2.2 L'accompagnement à la vie affective

La prise en compte de l'intimité, de la vie affective et sexuelle, est une démarche éthique, déontologique qui répond également au droit à la vie privée que possède tout citoyen. Cela se traduit au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » par une réflexion permanente sur les notions complexes d'intimité et d'affectivité. Le parcours institutionnel ne permet pas aux résidents d'aborder cette dimension de leur vie. Ces notions de « vie affective » et « vie sexuelle » sont souvent considérées comme taboues par les salariés... C'est pourquoi une réflexion permanente autour de ces sujets est primordiale afin d'accompagner au mieux les résidents sur tous les aspects de leur vie.

### 2.2.3 Les relations avec la famille et l'entourage

La priorité est donnée au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » pour favoriser les relations des résidents avec leur entourage et leur famille. Les résidents peuvent recevoir des visites de leur familles tous les jours, du lundi au dimanche. Les familles qui le souhaitent peuvent également partager un repas avec le résident, dans un espace dédié où le résident peut être seul avec sa famille.

## 2.3 Les activités au service des projets individualisés

Les activités sont nombreuses au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». De l'art, du sport, des loisirs étaient au rendez-vous en 2022. Ces différentes activités sont importantes pour le bien-être des résidents. Ces activités sont souvent proposées par l'équipe sur la demande des résidents. Les résidents retrouvent les activités programmées pour la semaine au niveau du panneau d'affichage des activités.



### 2.3.1 Les activités artistiques et culturelles

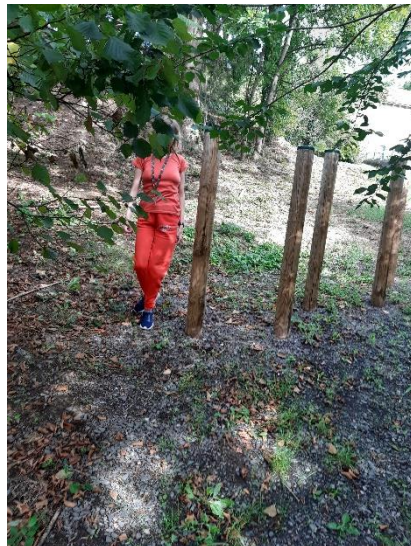
Suite à la création du 2<sup>ème</sup> étage en 2021, une salle d'activité manuelle a été mise en place et est très appréciée par les résidents. De nombreuses activités artistiques et culturelles sont ainsi proposées aux résidents. Les différents ateliers mis en place peuvent être du bricolage ou des arts plastiques. Grâce aux nombreux ateliers artistiques, les couloirs du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » arborent fièrement toutes les créations réalisées par les résidents. Des sorties au musée ou au cinéma sont aussi à l'affiche du planning d'activité.



Salle d'activités 2<sup>ème</sup> étage

### 2.3.2 Les activités motrices

Les activités physiques et sportives permettent de favoriser la mobilité et de lutter contre la sédentarité. Au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », diverses activités sont proposées comme la randonnée, le football, la piscine, les arts du cirque, la salle de musculation... Dans l'enceinte du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », les résidents ont également la possibilité de se promener sur les sentiers d'un parcours de santé en contre bas de l'établissement.



Parcours de santé



### 2.3.3 Les activités de maintien des acquis

D'autres activités, quant à elles, privilégient le maintien des acquis. Atelier cuisine, atelier jardinage, atelier jeux de société, atelier mémoire sont au programme pour apporter un réel soutien aux acquis des résidents.



Atelier cuisine

## 2.4 L'ouverture à l'environnement en fonction des projets individualisés

### 2.4.1 Exercice à la citoyenneté et inclusion

L'ouverture de la structure sur l'extérieur est un des objectifs de la direction. Faire connaître le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » est primordial pour intégrer les résidents dans la vie de la cité. L'ouverture de l'établissement sur son environnement est devenue indispensable pour permettre aux personnes accueillies de maintenir ou de restaurer leurs liens familiaux et sociaux, et d'exercer leur citoyenneté. Cela est un des enjeux de la politique de la direction à savoir de permettre aux résidents de vivre pleinement leur citoyenneté.



Nettoyage d'automne des rues de la ville avec la municipalité

#### 2.4.2 Les partenariats au service des projets individualisés

Divers partenariats ont vu le jour en 2022 et ont permis la mise en place d'activités au service des projets individualisés des résidents : La chorale avec le GEM (groupe d'entraide mutuelle) de Saint Dié des Vosges, le football avec la section football adapté de l'US Raon l'Etape, la salle de musculation avec la salle fitness de Senones, l'équithérapie avec l'association Les Amis de Cartouche, les arts du cirque avec l'association des Nez rouges, et le théâtre avec l'association Acte, la zoothérapie avec l'association Anim'au cœur.



Equithérapie avec les « Amis de Cartouche »



Zoothérapie avec « Anim'au cœur »



Théâtre avec l'association « Acte »

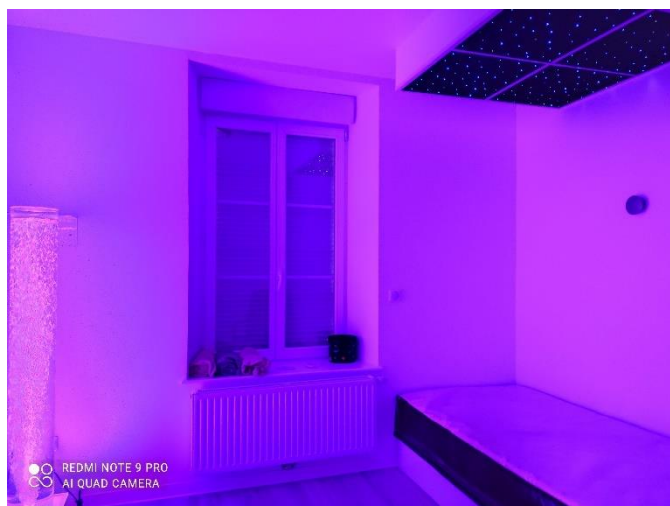


## 2.5 Le soin et le prendre soin

### 2.5.1 Les actions autour du bien-être

De nombreuses actions autour du bien-être du résident sont mises en œuvre au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Un espace « bien-être » est aménagé afin de proposer aux résidents des soins liées à la valorisation de l'image de soi. Soins de pédicuries, manucures, shampoing au bac, massage du visage et des mains, soins esthétiques, mise en beauté...sont autant d'actions qui peuvent être proposées par les salariées ou effectuées à la demande des résidents.

Un espace « Snoezelen » est également à disposition des résidents qui le souhaitent. Le Snoezelen est une activité vécue par les résidents dans un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce. C'est un espace dont le but est de créer ou recréer une ambiance agréable.



Salle Snoezelen

### 2.5.2 La prévention et l'accès aux soins

La prévention est un des axes prioritaires du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Le protocole d'hygiène bucco-dentaire personnalisé des résidents est intégré dans le plan de soins de chaque résident. Les accompagnants ont un rôle d'éducation auprès des résidents pour maintenir une cavité bucco-dentaire saine, fonctionnelle et esthétique. Le brossage des dents est réalisé 3 fois par jour. Les résidents le réalisent seuls ou accompagnés s'ils en ont besoin. Afin de prévenir tous risques liés à la sphère buccale, tous les résidents ont été vus par le dentiste au moins une fois en 2022.

### 2.5.3 Le circuit du médicament

Dans le cadre de la sécurisation du circuit du médicament, une convention a été passée avec une pharmacie afin que cette dernière prépare une fois par semaine les piluliers des résidents. En ce qui concerne la distribution des médicaments, ce sont des cabinets d'infirmiers libéraux qui en assurent cette mission. Les cabinets infirmiers s'occupent également du suivi des soins des résidents : pansement, insuline, aérosol, soins de sonde urinaire...etc.

## 2.6 **L'accès aux soins spécialisés**

### 2.6.1 L'accompagnement psychologique

Nombreux ont été les entretiens menés par la psychologue auprès des résidents du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Les motifs d'intervention de la psychologue les plus fréquents concernent :

- Les troubles du comportement en tant que mode d'expression d'un inconfort psychique (angoisse, troubles de l'humeur, affects dépressifs, gestion émotionnelle...) au long cours ou de manière épisodique. La demande d'intervention de la psychologue émane alors, le plus souvent, des professionnels.
- Les problématiques individuelles qu'elles soient relationnelles, sociales, affectives et sexuelles, familiales, personnelles...etc.
- Les événements marquants, voire d'ordre traumatique pour la personne et/ou son entourage social (extérieur ou interne à l'établissement) : deuil, séparation, accident de la vie...
- Le désir ou le besoin d'être entendu et reconnu dans son ressenti à travers un temps privilégié.

La psychologue, en poste au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », pratique également la médiation animale. Elle vient ainsi, de temps en temps avec ses deux chiennes formées à la médiation. Les résidents parlent parfois plus librement en présence des chiennes, au cours d'une balade et d'un entretien informel.

### 2.6.2 L'accompagnement psychiatrique

Les résidents bénéficient également d'un suivi psychiatrique. Le psychiatre du secteur intervient tous les 3 mois au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». En plus de procéder au renouvellement des traitements psychiatriques, le psychiatre voit tous les résidents en entretien.

Les infirmiers du CMP interviennent également une fois par mois dans la structure en fonction des situations compliquées ou de certains questionnements des résidents. Ils peuvent également intervenir en fonction des besoins et des demandes des résidents.

## **3. PARTENARIAT ET RESEAU AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT**

### **3.1 Les partenariats spécifiques**

#### **3.1.1 Les partenariats de santé**

En matière d'accompagnement médical, les résidents bénéficient d'un suivi auprès d'un médecin traitant. Les médecins traitants intervenant au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » sont au nombre de 3. Les 36 résidents en accueil permanent sont suivis régulièrement par leur médecin traitant qui effectue le renouvellement des traitements concernant leur pathologies chroniques, et leur prodigue une consultation médicale si besoin en cas de pathologie aigue.

Le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » a également établi une convention avec une sage-femme libérale qui intervient auprès des résidentes du foyer qui le souhaitent.

#### **3.1.2 Le partenariat technique**

Une convention lie le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » avec un laboratoire d'analyses médicales, lequel passe tous les jours afin de récupérer les analyses biologiques des résidents. Cette convention permet également au Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » de faire évacuer ses déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

### **3.2 L'inscription dans le réseau**

#### **3.2.1 La MDPH**

La Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a pour mission principale l'accès aux droits et la compensation des conséquences du handicap. Une spécificité vosgienne : la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) regroupe sous une même entité les services dédiés aux personnes âgées et personnes handicapées de la MDPH et du Conseil départemental. Les principales missions de la MDPH sont l'accueil, l'information et l'orientation des personnes handicapées et de leur famille pour l'accès aux droits, l'évaluation de leurs capacités et de leurs besoins, dans le cadre des demandes de compensation, la décision des besoins de compensation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), le suivi des décisions de la CDAPH, la mise en œuvre de la conciliation, la gestion d'un Fonds de Compensation. Le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » est quelques fois sollicité pour participer à des groupes de travail afin d'approfondir et /ou de résoudre une situation complexe ou d'urgence d'un résident en particulier.

### 3.2.2 Les groupes de travail sur le département

Le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » a participé, en 2022, à un groupe de travail sur le répit des aidants des personnes en situation de handicap. L'objectif de ce groupe de travail était de faire un état des lieux des solutions existantes et de les recenser dans un fascicule à remettre aux familles. Etant donné que le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » possède une chambre d'accueil temporaire, il était intéressant de positionner le foyer sur les propositions de répit qui peuvent être faites aux aidants sur le territoire des Vosges.

## 4. L'EXPRESSION DES USAGERS

### 4.1 Le conseil de vie sociale

Le Conseil de vie sociale (CVS) s'est réuni trois fois en 2022. En juin 2022, a eu lieu l'élection des nouveaux membres composant le CVS. Au sein du FAS Paul Vincent, le CVS permet l'expression des résidents, mais aussi de leur famille et des représentants légaux des résidents. Le CVS est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Les membres du CVS formulent des avis et des propositions. Sont particulièrement concernés comme sujet de discussion : l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, ainsi que les projets de travaux et d'équipements. Le CVS est aussi obligatoirement consulté sur le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement. C'est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation et l'implication des résidents.

### 4.2 Les enquêtes de satisfaction

Les enquêtes de satisfaction se sont déroulées du 16 janvier 2023 au 16 février 2023. Ces enquêtes de satisfaction se rapportent à l'année 2022 et ont été envoyées aux familles et aux représentants légaux des résidents. Les résidents ont également participé, soit seuls soit avec l'aide de leur référent. Du côté des résidents, le taux de participation est de **43%** et du côté des familles, le taux de participation est de **53%**.

Après avoir exploité l'ensemble des questionnaires, nous trouvons un taux de satisfaction de **88,58%** pour les résidents et **92,23%** pour les familles et les représentants légaux. Les retours sont très positifs que ce soit du côté des résidents que du côté des familles. L'exploitation des questionnaires de satisfaction se trouve en annexe à la fin du rapport d'activité. Les questions ont été regroupées autour de 5 grands thèmes : Ecoute et Information, Hébergement et cadre de vie, Animation et vie sociale, Soins et accompagnement, Restauration.

### **4.3 Les groupes de parole ou d'expression**

Les temps de parole des résidents restent des temps forts au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Ces temps de parole sont des lieux d'expression pour les résidents sur tout ce qui fait leur vie au Foyer. Ces moments peuvent être formels ou informels : des conseils de Maison ou des groupes de parole, ou simplement une discussion autour d'un café.

Ces temps d'échange permettent aux résidents de s'exprimer librement et de poser des questions sur des thèmes différents. L'échange a été important ces deux dernières années, afin d'expliquer le contexte sanitaire et tenir informés les résidents des évolutions liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

## 5. LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Retour sur des moments forts vécus en 2022 par les résidents et les salariés du Foyer d'accueil spécialisé Paul Vincent.

### 5.1 Les fêtes

- 9 mars 2022 : Bal de carnaval avec des enfants de l'association Lor'Anim



- 18 juin 2022 : La Kermesse





- 17 septembre 2022 : La journée des Familles sur le thème des années 80



## 5.2 Les évènements

- 18 mai 2022 : Tournoi Futsal avec d'autres structures du secteur



- 24 juin 2022 : Fête de la musique avec l'Harmonie de Moyennoutier





- 3 décembre 2022 : gouter spectacle de la Saint Nicolas



### 5.3 Les manifestations

- 21 novembre 2022 : marché de Noël



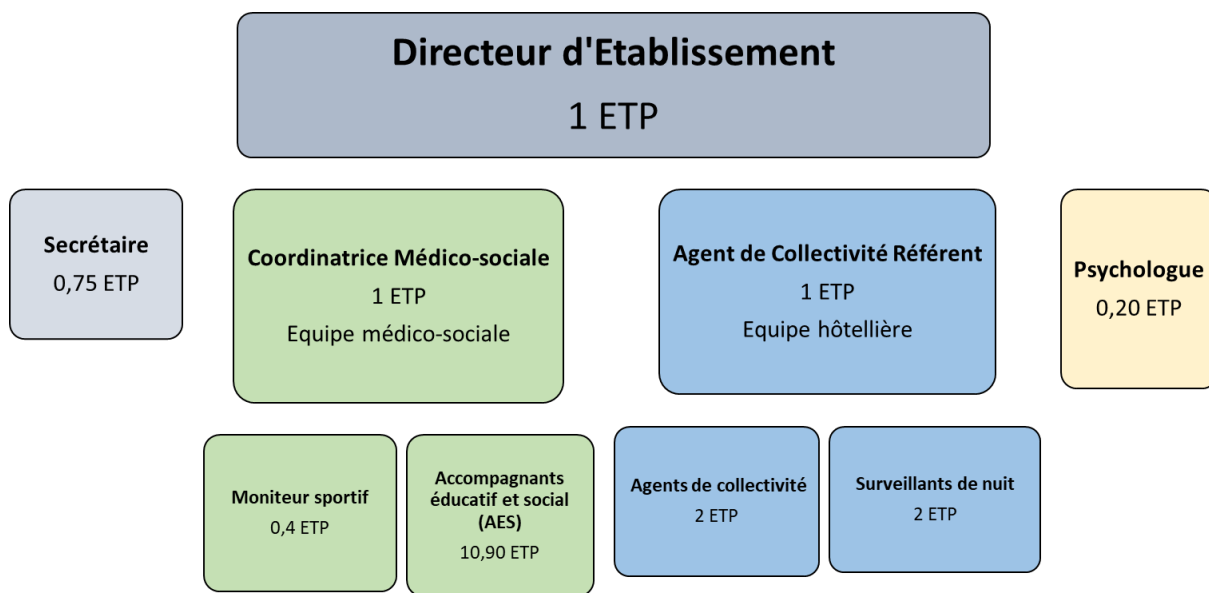
- 4 décembre 2022 : concert de Noël avec la chorale du GEM



## 6. LES RESSOURCES HUMAINES

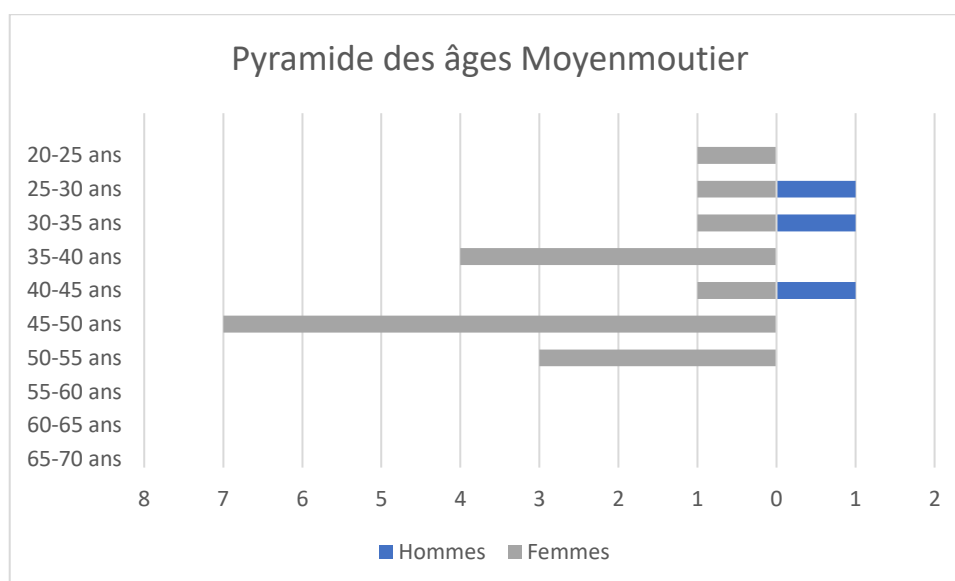
### 6.1 L'organigramme

L'organigramme des postes en 2022 est de 19,25 ETP. Les salariés sont au nombre de 22. Le nombre d'effectifs reste stable et ne devrait pas être différent en 2023.

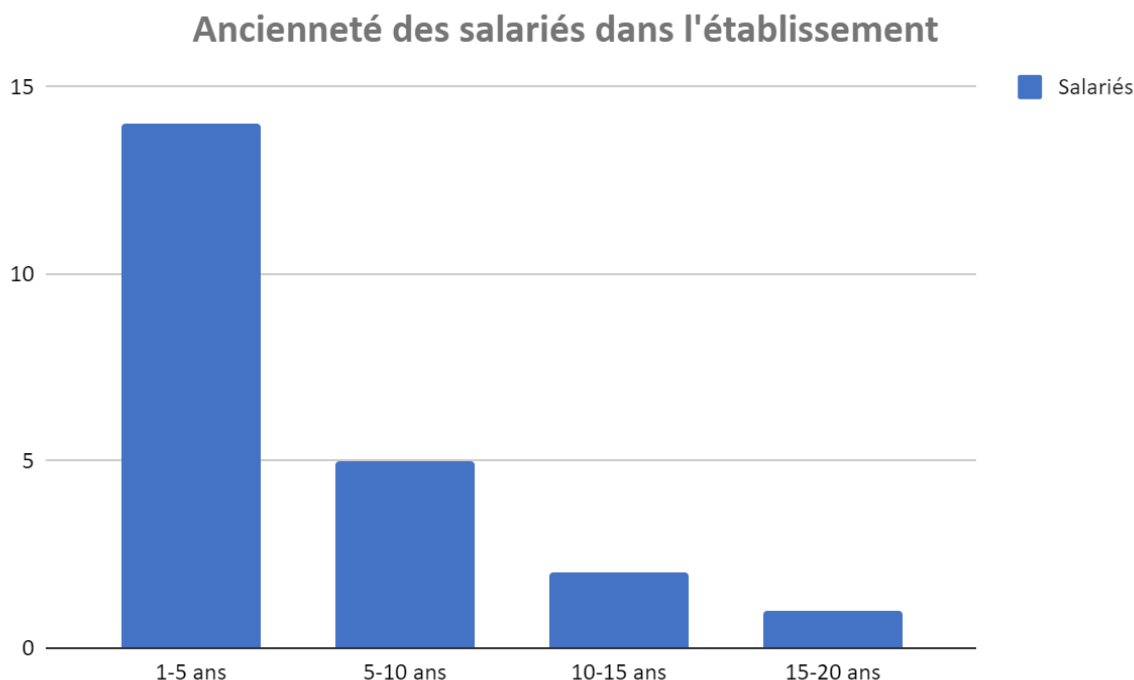


La campagne des entretiens annuels et professionnels a été menée dans le premier trimestre 2022.

### 6.2 Ancienneté et pyramide des âges des salariés



La moyenne d'âge des salariés du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » est de 43 ans. Il y a une majorité de femmes parmi les salariés.



L'ancienneté moyenne est de 5 années. Une seule salariée a une ancienneté de 18 ans et deux autres salariés ont, quant à eux, une ancienneté de 12 ans au sein de la structure.

### 6.3 L'encadrement

Au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », l'équipe médico-sociale est encadrée par une coordinatrice médico-sociale. L'équipe hôtelière est, quant à elle, encadrée par un agent de collectivité référent. Le management réalisé par les chefs d'équipe est un management participatif. Dans ce même esprit, une réunion est programmée tous les lundis avec les chefs d'équipe et la direction afin de favoriser la communication entre les différents services de l'établissement et afin de mettre en œuvre la ligne directionnelle des projets à venir.

### 6.4 Les mouvements de personnels

En mai 2022, une surveillante de nuit a émis le souhait de passer de jour afin de changer de rythme de travail. Ainsi, un agent de collectivité a accepté d'échanger son cycle de travail de jour avec la surveillante de nuit à l'initiative de ce changement.

En novembre 2022, une salariée occupant le poste d'Agent de collectivité référent a souhaité démissionner pour se tourner vers une nouvelle orientation professionnelle, ce qui nous a permis le recrutement d'une nouvelle personne en CDI sur un poste d'Agent de collectivité.

## 6.5 L'absentéisme et la politique de remplacement

En 2022, il y a eu quelques arrêts maladie. 14 arrêts maladie courts concernant 9 salariés ont été comptabilisés en 2022. La politique des ressources humaines du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » permet le remplacement systématique des salariés absents. Pour ce faire, un pôle de remplacement a été mis en place. Deux personnes, ayant le diplôme AES, assurent le remplacement des personnes absentes, en ce qui concerne l'équipe médico-sociale, que ce soit pour des arrêts maladie ou pour des absences liées à des congés. En ce qui concerne l'équipe hôtelière, une personne est également positionnée sur tous les remplacements concernant les agents de collectivité et les surveillants de nuit.

## 6.6 L'accueil des stagiaires

Depuis quelques années, le Foyer d'Accueil Spécialisé « Paul Vincent » de Moyenmoutier est un site qualifiant et reconnu par différents organismes de formation tels que l'ALAJI, organisme formant des accompagnants éducatif et social (AES) ou le lycée professionnel Jean Baptiste Augustin, formant des élèves au BAC professionnel Accompagnement soins, et services à la personne (ASSP). En 2022, ce sont 28 stagiaires qui ont été accompagnés venant de différents établissements de formation :

- Stagiaire AES : 6 personnes de l'ALAJI de Saint Dié des Vosges, de Nancy
- Stagiaire Bac pro ASSP : 10 personnes du Lycée JB Augustin
- Stagiaire CAP Assistant technique en milieu familial et collectif : 5 personnes du Lycée JB Augustin
- Stagiaire découverte du métier AES : 3 personnes de Pôle Emploi Saint Dié des Vosges
- Stagiaire découverte métier Agent de propreté : 2 personnes ALAJI de Saint Dié des Vosges
- Stagiaire Licence STAPS en sport adapté : 1 personne de la FAC de sport de Nancy
- Stagiaire DEUST sport adapté : 1 personne de la FAC de sport de Strasbourg

## 6.7 La politique de formation

90% des membres du personnel ont bénéficié d'une action de formation au courant de l'année 2022. La formation "*La vie sexuelle et affective des adultes en situation de handicap*" a été mise en place à la demande des salariés, afin de les former et de les informer sur les situations pouvant être rencontrées dans un foyer de vie autour de ce thème.

D'autres formations comme « *Habilitation électrique* » « *Sauveteurs Secouristes au Travail* », « *Incendie* » ont également été proposées aux salariés du Foyer d'accueil spécialisé Paul Vincent.



## **6.8 Les instances représentatives du personnel**

L'année 2022 a vu l'élection des nouveaux membres des instances représentatives du personnel. Actuellement, c'est au nombre de 7 salariés que les représentants du personnel siègent au Comité Social et Economique (CSE) de l'Association des Maisons d'Accueil Marcel Boussac (AMAMB). Le CSE de l'AMAMB se réunit une fois par mois. De plus, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) se réunit une fois par an sur chacun des sites de l'Association.

## **6.9 L'analyse des pratiques professionnelles**

L'analyse des pratiques professionnelles, élément indispensable au travail des équipes et au soutien dans les situations difficiles, s'est déroulée tout au long de l'année 2022. Une fois par mois, une psychologue en charge de l'analyse des pratiques professionnelles, réunit l'équipe et évoque des situations qui ont pu être compliquées pour les salariés. Les agents de collectivités ont également pu participer à certaines réunions dédiées aux analyses de pratiques professionnelles.

# **7. LA DEMARCHE QUALITE**

La politique générale de l'Association des Maisons d'Accueil Marcel Boussac est centralisée autour de la qualité. De ce fait, le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » a investi, en 2021 dans un nouveau logiciel de soins : le logiciel Netvie. Dans cette même continuité, l'Association s'est dotée d'un logiciel de suivi de la démarche qualité : le logiciel MS Qualité commun à l'ensemble des établissements de l'Association.

## **7.1 La gestion des risques**

La démarche qualité prend appui sur les objectifs visés décrits dans le projet d'établissement et dans le plan d'action. Cette démarche est transversale et porte sur la structure dans sa globalité et sur tous les aspects qui la composent : management, ressources humaines, ressources financières, prestations d'accompagnement, la maintenance et la sécurité... En ce qui concerne, la gestion des risques le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est mis à jour régulièrement et présenté lors de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) qui se réunit une fois par an en ce qui concerne le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Les registres de sécurité sont vérifiés régulièrement afin de s'assurer que tous les registres soient à jour et que toutes les maintenances soient effectives.

## 7.2 Outil de pilotage

### 7.2.1 Le logiciel Netvie

Depuis février 2021, Le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » s'est doté du logiciel Netvie. Ce logiciel est un outil performant et innovant au service de la qualité. Netvie est un dossier informatisé proposant l'ensemble des fonctionnalités métiers nécessaires à la gestion de l'établissement et à l'accompagnement des résidents. Ce logiciel se personnalise aux besoins de l'établissement et de ses utilisateurs, et s'adapte en fonction de chaque structure.

Spécifiquement développé pour les professionnels des structures accompagnant des personnes en situation de handicap, le logiciel Netvie couvre de nombreux domaines nécessaires à la bonne tenue du dossier informatisé des résidents. Il facilite les échanges entre les résidents et les professionnels de santé. En effet, le médecin traitant peut consulter depuis son cabinet et sans aucune installation technique le dossier unique de l'utilisateur accessible via un simple navigateur web. Il accède en ligne et en toute sécurité à l'ensemble des données médicales de son patient et des documents intégrés tout au long de sa vie. Le pharmacien peut également consulter ce dossier informatisé à tout moment.

Les données saisies par le professionnel alimentent automatiquement les statistiques et les indicateurs qualité de l'HAS et de l'ANAP pour la direction.

### 7.2.2 Le logiciel MS Qualité

Au cours du second semestre 2021, l'Association des Maisons d'Accueil Marcel Boussac a investi dans un logiciel de suivi de la qualité et en a doté chacun des établissements, dont le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Le Logiciel MS Qualité accompagne l'établissement dans une démarche qualité et propose une suite logicielle de gestion de la Qualité pour :

- Réaliser les évaluations internes et les audits
- Réaliser des enquêtes de satisfaction
- Réaliser le projet d'établissement, CPOM et appels à projets
- Réaliser les plans d'actions et leur suivi
- Suivre le traitement des événements indésirables
- Assurer la gestion des risques (élaboration, édition et suivi du DUER)
- Suivre la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)
- Gérer le RGPD et accompagner le DPO

### 7.3 Les évaluations réalisées

Toujours dans le cadre de la démarche qualité, une réelle importance est donnée aux évaluations internes et externes. Ces évaluations permettent d'apprécier la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées au sein d'un établissement médico-social.

La dernière évaluation externe a été réalisée en 2015 au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Les modalités de réalisation des évaluations ont été modifiées en 2022. L'évaluation consiste en une appréciation indépendante de la qualité des prestations, réalisée tous les 5 ans par un tiers extérieur indépendant de l'établissement, dans le cadre d'une visite au sein de l'établissement concerné.

L'évaluation externe s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue des activités et de la qualité des prestations, comme nous le rappelle l'article L 312-8 du CASF dans sa version en vigueur depuis le 1er janvier 2021 : « *Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent [...]* » De ce fait, un nouveau référentiel a vu le jour et constitue un outil privilégié dans la préparation de l'évaluation externe par l'établissement concerné.

## 8. LES INVESTISSEMENTS

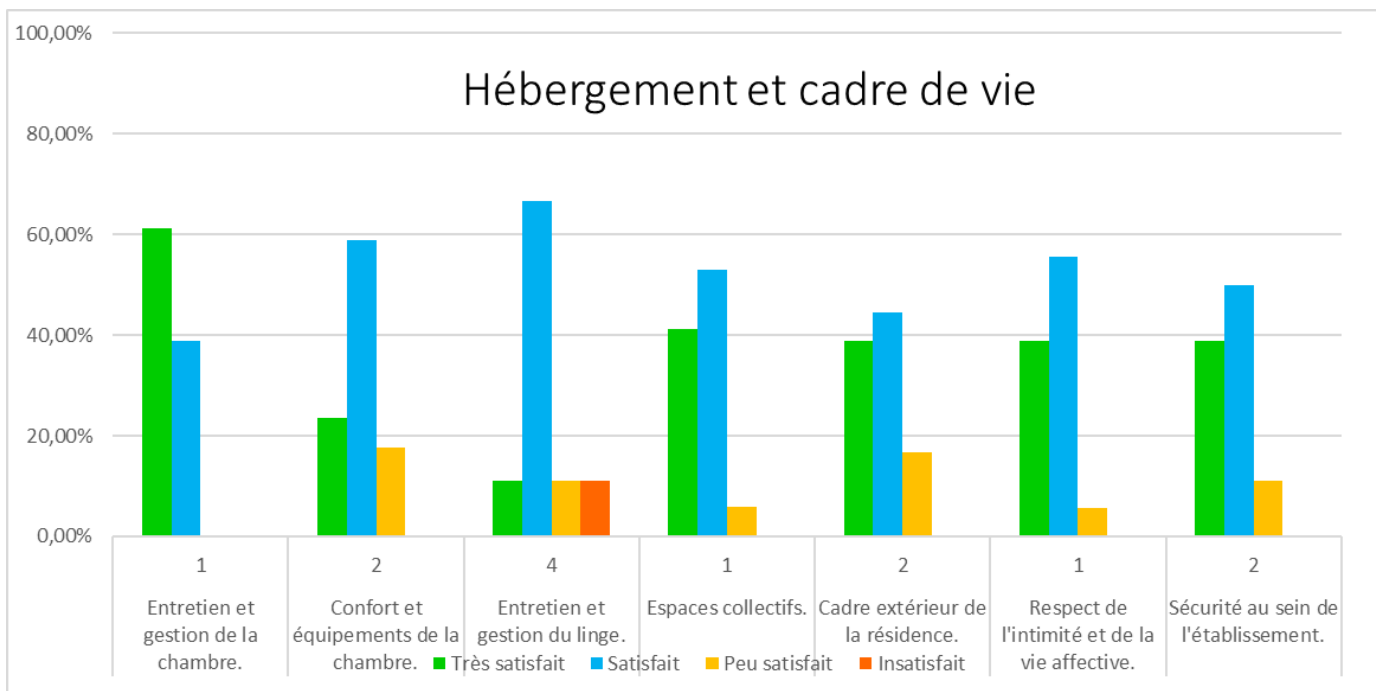
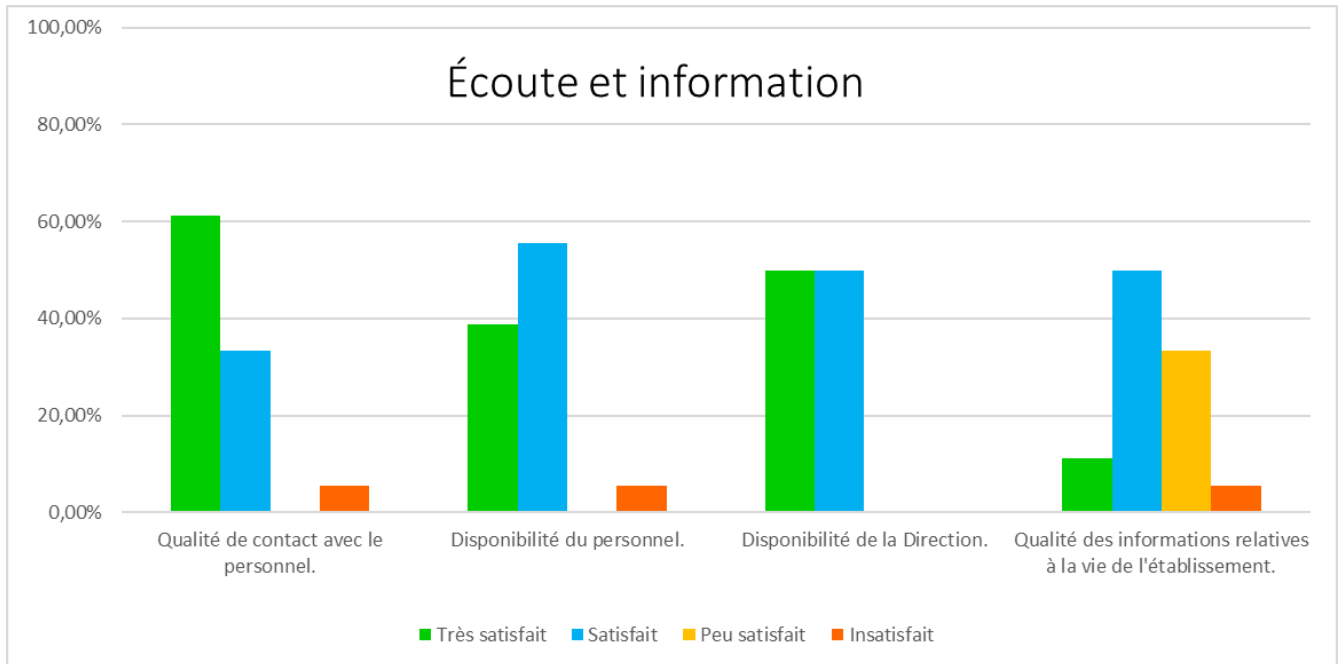
Dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu en 2019 par le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », un plan d'investissements avait été établi pour les 5 années suivant la signature du CPOM.

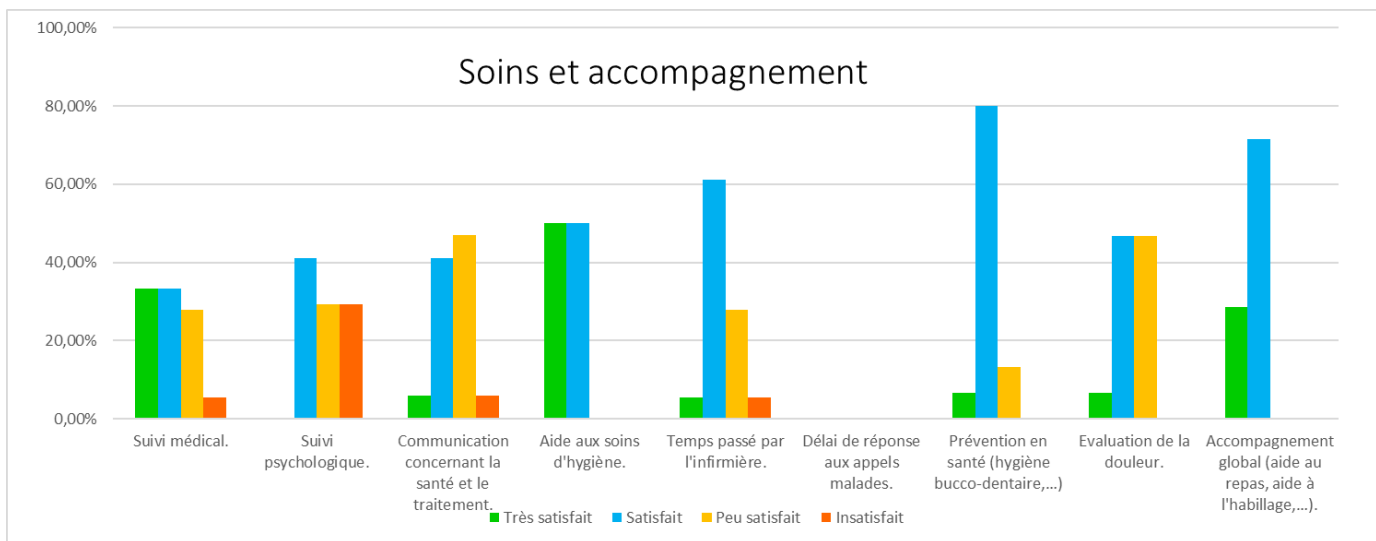
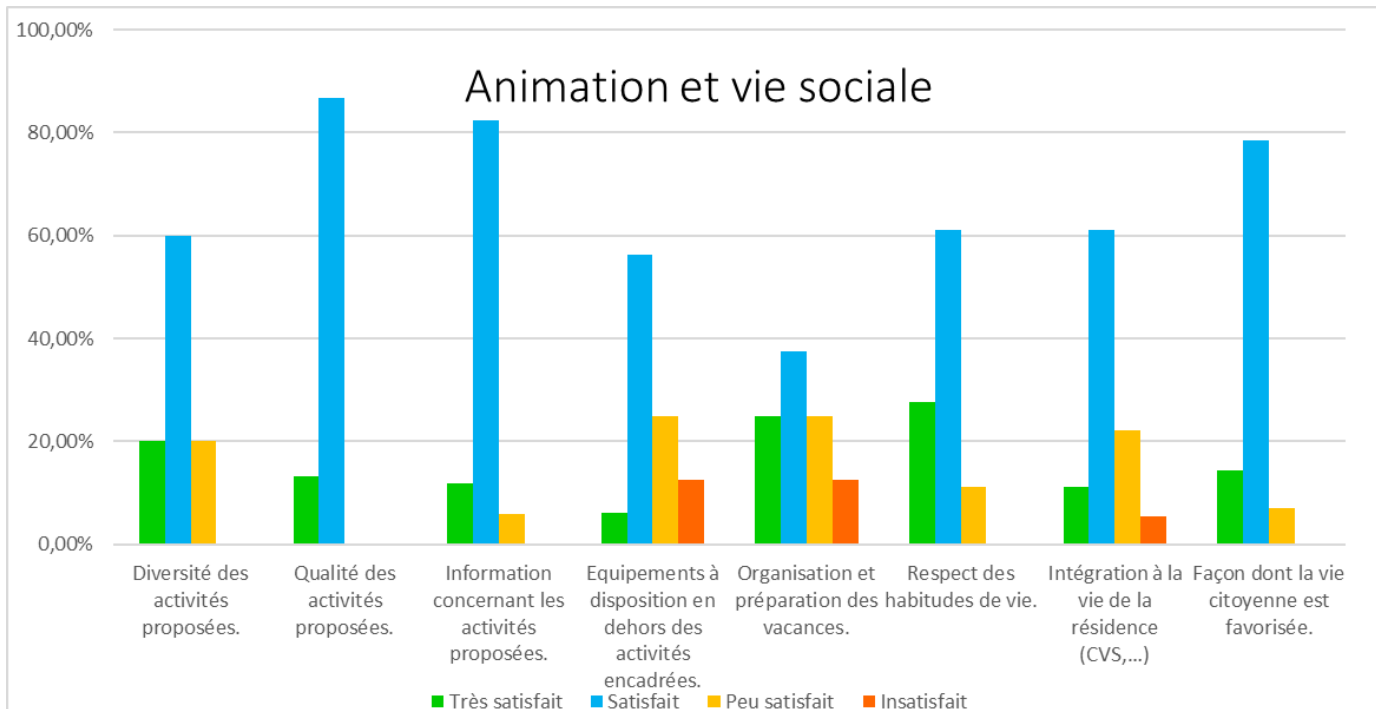
En 2022, différents investissements ont été réalisés tels que le renouvellement du mobilier extérieur ou l'achat d'une nouvelle autolaveuse et d'une monobrosse.

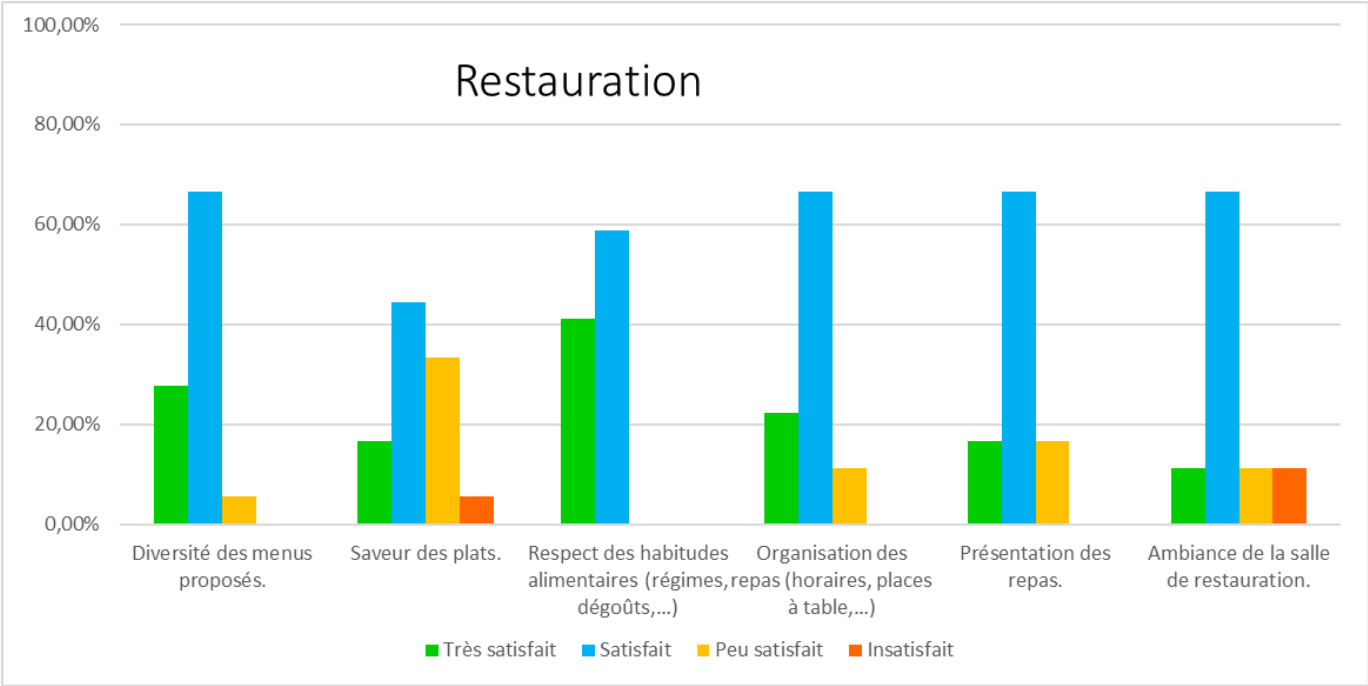


# ANNEXES

I) Questionnaires de satisfaction des résidents







II) Questionnaires de satisfaction des familles/représentants légaux

